



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/250  
20 septembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session

ORGANISATION DE LA QUARANTE-QUATRIEME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET  
REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Premier rapport du Bureau

TABLE DES MATIERES

|   | <u>Paragraphes</u> | <u>Pages</u> |
|---|--------------------|--------------|
| I. INTRODUCTION .....   | 1 - 2              | 2            |
| II. ORGANISATION DE LA SESSION .....                          | 3 - 24             | 2            |
| III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....                        | 25 - 30            | 10           |
| IV. REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR ... | 31 - 33            | 24           |

46P.

## I. INTRODUCTION

1. A sa 1re séance, le 20 septembre 1989, le Bureau a examiné un mémoire du Secrétaire général intitulé "Organisation de la quarante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour" (A/BUR/44/1 et Corr.1). Le Bureau a également examiné une demande d'inscription d'une question additionnelle présentée par le Soudan (A/44/241). Le résumé des débats figurera dans les comptes rendus analytiques de ces séances (A/BUR/44/SR.1).

2. Comme le Secrétaire général l'a suggéré au paragraphe 3 de son mémoire (A/BUR/44/1), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les dispositions figurant dans les annexes V, VI et VII de son règlement intérieur.

## II. ORGANISATION DE LA SESSION

### A. Bureau

3. Le Bureau a pris note des décisions de l'Assemblée générale intéressant ses travaux, que le Secrétaire général avait portées à son attention au paragraphe 4 de son mémoire (ibid.).

### B. Rationalisation des travaux

4. Comme le Secrétaire général l'a suggéré (ibid., par. 6) en se référant à la résolution 41/213 du 19 décembre 1986, le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les recommandations 2, 3 et 7 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies 1/, qui se lisent comme suit :

a) Les dispositions pertinentes de la recommandation 2 sont les suivantes :

"Le nombre des conférences et réunions peut être sensiblement réduit et leur durée abrégée sans conséquences adverses pour les travaux de fond de l'Organisation. A cet effet :

...

b) L'Assemblée générale et le Conseil économique et social devraient prier leurs organes subsidiaires de réexaminer d'urgence leurs programmes de travail et leur calendrier des réunions afin de réduire sensiblement le nombre, la fréquence et la durée de celles-ci. A cet égard, la tendance à tenir des conférences et réunions sur une base biennale, en particulier dans les domaines économique et social, devrait être vigoureusement encouragée;

---

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49), par. 21.

c) Comme d'importantes différences continuent à exister entre les prévisions relatives aux services de conférence et l'utilisation effective de ces services par de nombreux organes des Nations Unies, ceux-ci devraient être priés de soumettre une évaluation plus réaliste de leurs besoins. Le Comité des conférences devrait veiller, en coopération avec les organes intéressés, à réduire au minimum le gaspillage des ressources affectées aux services de conférence en révisant en baisse les projections relatives à la longueur et, le cas échéant, à la fréquence des réunions d'organes qui ont systématiquement utilisé moins de ressources que prévu;"

b) Les dispositions pertinentes de la recommandation 3 sont conçues comme suit :

"Les procédures et méthodes de travail de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires, en particulier les grandes commissions, devraient être rationalisées et rendues par là même plus efficaces. De nombreuses recommandations ont été présentées dans ce sens. A cet égard, il convient de souligner les points ci-après :

a) Vu le coût élevé des réunions des principaux organes de l'ONU, il est indispensable d'utiliser intégralement les services disponibles. La responsabilité d'y veiller incombe aux présidents de ces organes ainsi qu'aux représentants des Etats Membres;

b) Il faudrait rationaliser l'ordre du jour de l'Assemblée générale en groupant ou fusionnant autant que possible des questions apparentées et en fixant un intervalle de deux ans ou plus pour l'examen de certaines questions;

c) Il faudrait étudier la possibilité de tenir consécutivement les séances de la Quatrième Commission et celles de la Commission politique spéciale;

d) Il faudrait réexaminer la répartition des questions de l'ordre du jour entre les grandes commissions de l'Assemblée générale et entre ces commissions et l'Assemblée plénière, de manière à utiliser au mieux les compétences techniques des grandes commissions ainsi que le temps et les ressources disponibles;

e) En règle générale, l'Assemblée générale ne devrait pas créer de nouveaux organes subsidiaires sans supprimer des organes existants;"

c) La recommandation 7 est la suivante :

"Etant donné que le coût de la traduction, de la reproduction et de la distribution, comme documents officiels, des communications des Etats Membres est estimé à 2 millions de dollars par exercice biennal, il faudrait que les Etats Membres s'efforcent ensemble de restreindre substantiellement le recours à cette pratique. Il faudrait respecter strictement les dispositions de la décision 34/401 de l'Assemblée générale."

En outre, à propos de la recommandation 3 c) du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau (voir par. b) ci-dessus), le Bureau recommande à l'Assemblée générale d'éviter, comme lors des sessions précédentes, de tenir simultanément des séances de la Commission politique spéciale et de la Quatrième Commission, dans la mesure du possible et avec la souplesse voulue durant la quarante-quatrième session.

5. Le Bureau a pris note des informations portées à son attention par le Secrétaire général dans son mémoire (ibid., par. 7 et 8) concernant les résolutions du Conseil économique et social 1988/77, en date du 29 juillet 1988, sur la revitalisation du Conseil économique et social, et 1989/114, en date du 28 juillet 1989, sur de nouvelles mesures pour la mise en oeuvre de la résolution 1988/77 sur la revitalisation du Conseil, ainsi que les mesures que le Secrétaire général a déjà prises en vue d'atteindre l'objectif de renouveau et de réforme, telles qu'elles sont décrites dans son rapport intérimaire sur l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale (A/42/234).

#### C. Date de clôture de la session

6. Sur la proposition du Secrétaire général (ibid., par. 9), notant que la date normale de clôture serait le mardi 19 décembre, le Bureau recommande que, compte tenu des problèmes financiers qui continuent de se poser à l'Organisation et du processus de renouveau et de réforme qui est en cours, et étant donné la pratique suivie lors des dernières sessions, l'Assemblée n'arrête pas de date de clôture pour le moment et s'efforce de réduire la durée de la quarante-quatrième session dans toute la mesure du possible.

#### D. Horaire des séances

7. Sur la suggestion du Secrétaire général (ibid., par. 10), le Bureau recommande à l'Assemblée que, dans un souci d'économie, les séances du matin commencent à 10 heures précises pour toutes les séances - celles de l'Assemblée plénière et des grandes commissions - pendant la quarante-quatrième session.

8. Sur la suggestion du Secrétaire général également (ibid., par. 11), le Bureau recommande, afin d'éviter dans un souci d'économie que les séances ne commencent avec du retard, que l'Assemblée générale lève l'obligation concernant le nombre des membres qui doivent être présents pour que le Président puisse déclarer la séance ouverte et permettre le déroulement du débat (un tiers au moins dans le cas des séances plénières et un quart au moins dans celui des séances des grandes commissions). Il est entendu qu'une telle recommandation ne modifierait en rien les dispositions pertinentes des articles 67 et 108 du règlement intérieur concernant l'ouverture des séances.

9. A cet égard, le Bureau recommande aussi à l'Assemblée générale que l'on rappelle aux délégations l'extrême importance de la ponctualité en vue d'assurer une organisation des travaux qui soit véritablement efficace et de permettre à l'Organisation de faire des économies.

E. Débat général

10. Comme l'a suggéré le Secrétaire général (ibid., par. 13 et 14), le Bureau recommande :

a) Que le débat général commence le lundi 25 septembre et s'achève le vendredi 13 octobre 1989;

b) Que la liste des orateurs désirant participer au débat général soit close le mercredi 27 septembre à 18 heures.

11. Sur la proposition du Secrétaire général (ibid., par. 15), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur la décision qu'elle a prise à ses précédentes sessions d'interdire la pratique consistant à présenter des félicitations dans la salle de l'Assemblée générale à la fin d'un discours.

F. Explications de vote, droit de réponse et durée des interventions

12. Comme l'a suggéré le Secrétaire général (ibid., par. 16), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les paragraphes 6, 7 et 8 de sa décision 34/401 (A/520/Rev.15, annexe VI), ainsi libellés :

"6. Les explications de vote doivent être limitées à 10 minutes.

7. Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure du possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission.

8. Les jours où il y a deux séances et où ces séances sont consacrées à l'examen du même point de l'ordre du jour, les délégations doivent exercer leur droit de réponse en fin de journée."

13. En outre, à propos de la durée des déclarations, dans un souci de rationalisation et d'économie, le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale, comme il l'a fait à ses dernières sessions, sur les articles 72 et 114 du règlement intérieur et sur le paragraphe 22 de l'annexe VI à ce règlement, pour qu'une décision soit prise à ce sujet par l'Assemblée en séance plénière et par les grandes commissions.

G. Compte rendu des séances

14. Comme lors des sessions précédentes (A/BUR/44/1, par. 18), des comptes rendus sténographiques seront établis pendant la quarante-quatrième session pour les séances plénières de l'Assemblée et les séances de la Première Commission, et des comptes rendus analytiques pour les séances du Bureau, de la Commission de vérification des pouvoirs et des autres grandes commissions de l'Assemblée. Conformément à la recommandation du Comité spécial pour la rationalisation des

procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale [A/520/Rev.15, annexe V, par. 108 b)], le Bureau recommande à l'Assemblée de laisser à la Commission politique spéciale, pendant la quarante-quatrième session, la faculté, qui lui est donnée traditionnellement, de faire établir, à sa demande expresse, des transcriptions des débats de certaines de ses séances ou de parties desdites séances. Ces transcriptions, qui ne feraient pas partie des documents officiels de la Commission, seraient établies lorsque les services voulus seraient disponibles. En outre, le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée sur les paragraphes 8 et 9 de sa résolution 38/32 E, en date du 25 novembre 1983, qui sont ainsi conçus :

"8. Décide qu'il sera mis fin, dans le cas de tous ses organes subsidiaires qui ont droit à l'établissement de comptes rendus analytiques, à la pratique consistant à reproduire dans des documents distincts le texte intégral de déclarations;

9. Décide en outre que l'organe concerné ne pourra déroger à cette règle que si les déclarations doivent servir de base de discussion et si, après avoir entendu un exposé des incidences financières pertinentes, l'organe décide que le texte intégral d'une ou de plusieurs déclarations peut figurer dans le compte rendu analytique ou être reproduit dans un document distinct, ou encore être joint en annexe à des documents autorisés;"

A ce propos, le Bureau recommande aussi à l'Assemblée générale que la pratique consistant à ne pas reproduire in extenso les déclarations faites au sein d'une grande commission soit maintenue pour la quarante-quatrième session.

#### H. Déclarations de clôture

15. Comme l'a suggéré le Secrétaire général (A/BUR/44/1, par. 20), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 17 de sa décision 34/401, ainsi libellé :

"17. Pour gagner du temps en fin de session, l'Assemblée générale et ses grandes commissions doivent abandonner la pratique des déclarations de clôture, à l'exception de celles des présidents."

#### I. Questions se rapportant au budget-programme

16. Comme l'a suggéré le Secrétaire général (ibid., par. 21 et 22), qui s'est référé à l'article 153 du règlement intérieur, le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les paragraphes 12 et 13 de sa décision 34/401, ainsi libellés :

"12. Il est essentiel que les grandes commissions prévoient des délais suffisants pour l'établissement des prévisions de dépenses par le Secrétariat, ainsi que pour l'examen de celles-ci par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission, et qu'elles tiennent compte de cette nécessité lorsqu'elles adoptent leur programme de travail.

13. En outre :

a) Une date limite obligatoire - le 1er décembre au plus tard - doit être fixée pour la présentation à la Cinquième Commission de tous les projets de résolution ayant des incidences financières;

b) La Cinquième Commission doit, comme pratique générale, envisager d'accepter sans débat les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les incidences financières des projets de résolution, jusqu'à concurrence d'un montant limite prescrit, à savoir 25 000 dollars pour un point donné;

c) Des délais fermes doivent être fixés pour que les rapports des organes subsidiaires qui doivent être examinés par la Cinquième Commission soient présentés au plus tôt;

d) Un minimum de 48 heures doit être prévu entre la présentation d'une proposition impliquant des dépenses et le vote sur cette proposition, afin de permettre au Secrétaire général d'établir et de présenter l'état des incidences administratives et financières s'y rapportant."

Si l'Assemblée décide d'écourter la quarante-quatrième session, la date limite obligatoire susmentionnée devra être modifiée en conséquence. En outre, le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 6 de sa résolution 35/10 A du 3 novembre 1980, qui se lit comme suit :

"6. Décide que toutes les propositions concernant le calendrier des conférences et réunions qui auront été faites lors d'une session de l'Assemblée générale seront revues par le Comité des conférences lorsque les incidences administratives seront examinées en vertu des dispositions de l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée."

17. Comme l'a également suggéré le Secrétaire général (*ibid.*, par. 21), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur l'article 4.9 du Règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (résolution 37/234, annexe); cet article est ainsi conçu :

"Article 4.9. Aucun conseil, commission ou autre organe compétent ne peut prendre de décision qui implique une modification du budget-programme approuvé par l'Assemblée générale ou qui peut entraîner des dépenses s'il n'a pas été saisi d'un rapport du Secrétaire général sur les incidences que la décision envisagée peut avoir sur le budget-programme et n'en a pas tenu compte."

#### J. Documentation

18. Comme l'a proposé le Secrétaire général (A/BUR/44/1, par. 23), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 28 de sa décision 34/401, ainsi libellé :

"28. L'Assemblée générale et ses grandes commissions doivent se borner à prendre acte des rapports du Secrétaire général ou des organes subsidiaires qui n'appellent pas de décision de la part de l'Assemblée, sans tenir de débat ni adopter de résolution, à moins que le Secrétaire général ou l'organe intéressé ne le demande expressément."

19. En outre, le Bureau a pris note de la proposition du Secrétaire général tendant à ce qu'il examine en détail la question du contrôle et de la limitation de la documentation (ibid., par. 24).

#### K. Résolutions

20. Comme l'a suggéré le Secrétaire général (ibid., par. 25), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 32 de sa décision 34/401, ainsi libellé :

"32. Chaque fois que cela sera possible, les résolutions demandant qu'une question soit examinée à une session ultérieure ne doivent pas donner lieu à l'inscription d'un nouveau point distinct à l'ordre du jour et l'examen de la question doit se dérouler dans le cadre du point au titre duquel la résolution a été adoptée."

21. En outre, comme le Secrétaire général l'a suggéré (ibid., par. 26 et 27), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur l'alinéa f) de la recommandation 3 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau qui est ainsi conçu :

"f) Il faudrait s'employer à réduire le nombre des résolutions adoptées par l'Assemblée générale. L'Assemblée ne devrait y prier le Secrétaire général d'établir des rapports que si cela est indispensable pour faciliter l'application d'une résolution ou poursuivre l'examen d'une question."

Le Bureau appelle aussi l'attention de l'Assemblée sur les recommandations faites à ce propos par les présidents de l'Assemblée générale (A/40/377, appendice).

#### L. Conférences spéciales

22. Comme l'a suggéré le Secrétaire général (A/BUR/44/1, par. 28), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur la recommandation 6 du Comité des conférences 2/, adoptée par l'Assemblée au paragraphe b) de sa décision 34/405, qui se lit comme suit :

---

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 32 (A/34/32), par. 79.

"b) Le Comité, eu égard aux difficultés que rencontre le Secrétariat, d'une part, pour préparer convenablement les réunions, notamment pour distribuer la documentation en temps voulu, et les Etats Membres, d'autre part, pour participer pleinement aux réunions, recommande à l'Assemblée générale de donner pour instructions aux grandes commissions de revoir le nombre de conférences spéciales de l'ONU déjà proposées et prévues dans leurs domaines d'activité respectifs avant de décider de réunir des conférences spéciales nouvelles et supplémentaires, tenant compte ainsi des passages pertinents de la résolution 33/55 de l'Assemblée générale."

Le Bureau appelle aussi l'attention de l'Assemblée générale sur la recommandation 2 d) du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, qui est conçue comme suit :

"L'Assemblée générale a adopté, avant 1978, plusieurs résolutions demandant qu'il ne soit prévu chaque année qu'une seule grande conférence. La décision de l'Assemblée générale tendant à ce qu'il n'y ait pas plus de cinq conférences spéciales organisées au cours d'une même année et à ce qu'il n'en soit pas tenu plus d'une à la fois devrait être rigoureusement observée."

23. De plus, sur la suggestion du Secrétaire général (*ibid.*, par. 29), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les dispositions pertinentes de la recommandation 4 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, qui est conçue comme suit :

"Le principe énoncé dans la résolution 40/243 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1985, et selon lequel les organes de l'ONU se réunissent à leurs sièges respectifs, devrait être strictement appliqué. Lorsque l'Assemblée accepte l'offre, par le gouvernement d'un Etat Membre, d'accueillir une conférence ou une organisation hors siège, les coûts supplémentaires devraient être intégralement supportés par ce gouvernement. Il faudrait améliorer la façon de budgétiser lesdits coûts pour faire en sorte qu'il n'en soit pas omis."

#### M. Réunions d'organes subsidiaires

24. Eu égard aux recommandations présentées par le Comité des conférences (A/44/341/Add.1), le Bureau recommande à l'Assemblée générale que les organes subsidiaires suivants de l'Assemblée soient autorisés à se réunir pendant la quarante-quatrième session :

a) Conseil consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe;

b) Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud;

c) Comité des relations avec le pays hôte;

d) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien;

- e) Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud;
- f) Comité spécial contre l'apartheid;
- g) Conseil des Nations Unies pour la Namibie;
- h) Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

### III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25. Le Bureau a examiné le projet d'ordre du jour de la quarante-quatrième session présenté par le Secrétaire général dans son mémoire (A/BUR/44/1 et Corr.1) et la demande d'inscription d'une question additionnelle présentée par le SouJdan (A/44/241). Toutes les questions inscrites au projet d'ordre du jour figuraient dans les documents suivants :

- a) Ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session (A/44/150);
- b) Liste supplémentaire de questions (A/44/200);
- c) Question additionnelle (A/44/241).

26. Le Bureau a pris note des suggestions du Secrétaire général (A/BUR/44/1, par. 32) concernant :

- a) La possibilité de regrouper des questions connexes sous un énoncé unique;
- b) La possibilité d'échelonner l'examen d'un nombre plus important de questions sur deux années ou plus.

27. Le Bureau recommande que le point 74 du projet d'ordre du jour (Responsabilité en cas de transfert ou d'emploi illégal d'armes interdites et d'armes ou de substances qui causent des souffrances humaines inutiles) ne soit pas inscrit à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session.

28. En ce qui concerne le point 122 du projet d'ordre du jour (Question du Timor oriental), le Bureau recommande que l'examen de cette question soit renvoyé à la quarante-cinquième session et que la question soit inscrite à l'ordre du jour provisoire de cette session.

29. Quant au point 153 du projet d'ordre du jour (Protection de l'environnement dans les zones extra-territoriales pour les générations présentes et futures), le Bureau recommande d'en faire une subdivision du point 83 du projet d'ordre du jour (Développement et coopération économique internationale).

30. Compte tenu des paragraphes 25 à 29 ci-dessus, le Bureau recommande à l'Assemblée générale d'adopter l'ordre du jour suivant 3/ :

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation argentine (P.1).
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (P.2).
3. Pouvoirs des représentants à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale (P.3) :
  - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
  - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Election du Président de l'Assemblée générale (P.4).
5. Election des bureaux des grandes commissions (P.5).
6. Election des vice-présidents de l'Assemblée générale (P.6).
7. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (P.7).
8. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau (P.8).
9. Débat général (P.9).
10. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (P.10).
11. Rapport du Conseil de sécurité (P.11).
12. Rapport du Conseil économique et social (P.12).
13. Rapport de la Cour internationale de Justice (P.13).
14. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (P.4);

---

3/ Abréviations utilisées dans le présent document :

(P. ) : question inscrite à l'ordre du jour provisoire (A/44/150);

(S. ) : question figurant sur la liste supplémentaire (A/44/200);

(A. ) : question additionnelle (A/44/241).

15. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (P.15) :
  - a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
  - b) Election de dix-huit membres du Conseil économique et social.
16. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires (P.16) :
  - a) Election de vingt-neuf membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
  - b) Election de douze membres du Conseil mondial de l'alimentation;
  - c) Election de sept membres du Comité du programme et de la coordination.
17. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (P.17) :
  - a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
  - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
  - c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;
  - d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
  - e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies;
  - f) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale;
  - g) Nomination de membres du Comité des conférences;
  - h) Nomination de membres du Corps commun d'inspection;
  - i) Confirmation de la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement;
  - j) Nomination du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie.
18. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (P.18).
19. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (P.19).
20. Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine (P.20).

/...

21. Bilan de l'Année internationale de la paix (P.21).
22. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique (P.22).
23. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes (P.23).
24. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain (P.24).
25. Solutions à court, à moyen et à long terme aux problèmes causés par les catastrophes naturelles au Bangladesh (P.25).
26. Arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 27 juin 1986 dans l'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci : nécessité d'une application immédiate (P.26).
27. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (P.27).
28. Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain (P.28).
29. Question de l'île comorienne de Mayotte (P.29).
30. Droit de la mer (P.30).
31. La situation au Kampuchea (P.31).
32. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (P.32).
33. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (P.33).
34. La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix (P.34).
35. Question des îles Falkland (Malvinas) (P.35).
36. Question de Namibie (P.36).
37. La situation au Moyen-Orient (P.37).
38. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (P.38).
39. Question de Palestine (P.39).
40. Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies (P.40).

41. Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est (P.41).
42. Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (P.42).
43. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (P.43).
44. Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (P.44).
45. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres (P.45).
46. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales (P.46).
47. Question de Chypre (P.47).
48. Conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq (P.48).
49. Application de la résolution 43/62 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) (P.49).
50. Cessation de toutes les explosions nucléaires expérimentales (P.50).
51. Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (P.51).
52. Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires : rapport de la Conférence du désarmement (P.52).
53. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (P.53).
54. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud (P.54).
55. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (P.55).

/...

56. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires (P.56).
57. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires (P.57).
58. Prévention d'une course aux armements dans l'espace (P.58).
59. Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique (P.59).
60. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement (P.60).
61. Réduction des budgets militaires (P.61).
62. Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) (P.62).
63. Désarmement général et complet (P.63) :
  - a) Notification des essais nucléaires;
  - b) Relation entre le désarmement et le développement;
  - c) Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques;
  - d) Désarmement classique;
  - e) Désarmement nucléaire;
  - f) Informations objectives sur les questions militaires;
  - g) Application des résolutions de l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement;
  - h) Transferts internationaux d'armes;
  - i) Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement;
  - j) Armements navals et désarmement;
  - k) Interdiction de déverser des déchets radioactifs à des fins hostiles;
  - l) Examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement : rapport de la Commission du désarmement;

- m) Désarmement classique à l'échelon régional;
  - n) Déversement de déchets radioactifs.
64. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale (P.64) :
- a) Désarmement régional : rapport du Secrétaire général;
  - b) Désarmement et sécurité internationale;
  - c) Gel des armements nucléaires;
  - d) Campagne mondiale pour le désarmement;
  - e) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
  - f) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
  - g) Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement : rapport du Secrétaire général;
  - h) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie;
  - i) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.
65. Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale (P.65).
66. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire (P.66) :
- a) Rapport de la Commission du désarmement;
  - b) Rapport de la Conférence du désarmement;
  - c) Etat des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement;
  - d) Conseil consultatif pour les questions de désarmement;
  - e) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
  - f) Examen et évaluation de l'application de la Déclaration faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement;
  - g) Non-emploi des armes nucléaires et prévention d'une guerre nucléaire;

- h) Effets climatiques de la guerre nucléaire, notamment l'hiver nucléaire;
  - i) Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire;
  - j) Prévention d'une guerre nucléaire;
  - k) Semaine du désarmement;
  - l) Programme global de désarmement;
  - m) Proclamation de la décennie commençant en 1990 comme troisième Décennie du désarmement.
67. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (P.67).
68. Armement nucléaire d'Israël (P.68).
69. Respect des accords de limitation des armements et de désarmement (P.69).
70. Question de l'Antarctique (P.70).
71. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (P.71).
72. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (P.72).
73. Approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies (P.73).
74. Effets des rayonnements ionisants (P.75).
75. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (P.76).
76. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (P.77).
77. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (P.78).
78. Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (P.79).
79. Questions relatives à l'information (P.80).

80. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India (P.81).
81. Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies (P.82).
82. Développement et coopération économique internationale (P.83) :
- a) Préparatifs d'une stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement (1991-2000);
  - b) Commerce et développement;
  - c) Charte des droits et devoirs économiques des Etats;
  - d) Participation effective et intégration des femmes au développement;
  - e) Coopération économique et technique entre pays en développement;
  - f) Environnement;
  - g) Désertification et sécheresse;
  - h) Etablissements humains;
  - i) Science et technique au service du développement;
  - j) Protection de l'environnement dans les zones extra-territoriales pour les générations présentes et futures (S.3) 4/.
83. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue pour 1990 (P.84).
84. Crise de la dette extérieure et développement (P.85).
85. Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures (P.86).
86. Activités opérationnelles de développement (P.87) :
- a) Examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
  - b) Programme des Nations Unies pour le développement;

---

4/ Voir par. 29.

- c) Fonds d'équipement des Nations Unies;
  - d) Activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies;
  - e) Programme des Volontaires des Nations Unies.
87. Formation et recherche : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (P.88).
88. Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe (P.89) :
- a) Programmes spéciaux d'assistance économique;
  - b) Stratégie internationale de lutte contre l'infestation acridienne, en particulier en Afrique.
89. Application du Programme d'action de la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (P.90).
90. Situation sociale dans le monde (P.91) :
- a) Situation sociale dans le monde;
  - b) Participation populaire sous ses diverses formes, facteur important de développement et de la réalisation intégrale de tous les droits de l'homme.
91. Vingtième anniversaire de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social (P.92).
92. Transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social : expérience des pays (P.93).
93. Politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (P.94).
94. Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (P.95).
95. Préparation et organisation de l'Année internationale de l'alphabétisation (P.96).
96. Autres méthodes et moyens qui s'offrent dans le cadre des organismes des Nations Unies pour mieux assurer la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales (P.97) :
- a) Institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'homme;

- b) Droit au développement;
  - c) Développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme.
97. Consultation interrégionale sur les politiques et les programmes de protection sociale orientés vers le développement (P.98).
98. Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme (P.99).
99. Question du vieillissement (P.100).
100. Elimination de toutes les formes de discrimination raciale (P.101).
101. Application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (P.102).
102. Prévention du crime et justice pénale (P.103).
103. Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (P.104).
104. Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme d'ici à l'an 2000 (P.105) :
- a) Application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme;
  - b) Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;
  - c) Amélioration de la situation des femmes au Secrétariat;
  - d) Application de la Déclaration sur la participation des femmes à la promotion de la paix et de la coopération internationales);
  - e) Expérience nationale en matière d'amélioration de la condition de la femme dans les zones rurales.
105. Importance, pour la garantie et l'observation effectives des droits de l'homme, de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (P.106).
106. Elimination de toutes les formes d'intolérance religieuse (P.107).
107. Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique (P.108).
108. Adoption de la convention relative aux droits de l'enfant (P.109).

109. Application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris l'obligation de présenter des rapports à ce titre (P.110).
110. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (P.111) :
- a) Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe;
  - b) Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale;
  - c) Conférence internationale sur les réfugiés indochinois.
111. Campagne internationale contre le trafic des drogues (P.112) :
- a) Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes;
  - b) Campagne internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues.
112. Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (P.113).
113. La famille dans le processus de développement (P.114).
114. Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes (P.115).
115. Elaboration d'un instrument relatif aux droits de l'homme fondés sur la solidarité (P.116).
116. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (P.117).
117. Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en Namibie et dans tous les autres territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe (P.118).
118. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (P.119).
119. Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (P.120).

120. Moyens d'étude et de formation offerts par les Etats Membres aux habitants des territoires non autonomes (P.121).
121. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (P.123) :
- a) Programme des Nations Unies pour le développement;
  - b) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
  - c) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
  - d) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
  - e) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
  - f) Fonds des Nations Unies pour la population.
122. Budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 (P.124).
123. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 (P.125)
124. Planification des programmes (P.126).
125. Crise financière de l'Organisation des Nations Unies (P.127).
126. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (P.128) :
- a) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
  - b) Harmonisation des statuts, règlements et pratiques des tribunaux administratifs de l'Organisation internationale du Travail et des Nations Unies.
127. Corps commun d'inspection (P.129).
128. Plan des conférences (P.130).
129. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (P.131).
130. Questions relatives au personnel (P.132) :
- a) Composition du Secrétariat;

- b) Respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés;
  - c) Autres questions relatives au personnel.
131. Régime commun des Nations Unies (P.133).
132. Régime des pensions des Nations Unies (P.134).
133. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (P.135) :
- a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageement;
  - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban;
  - c) Réexamen des taux applicables aux sommes à rembourser aux gouvernements des Etats qui fournissent des contingents.
134. Financement du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (P.136).
135. Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (P.137).
136. Financement du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (P.138).
137. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (P.139).
138. Programme d'assistance des Nations Unies pour l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international (P.140).
139. Mesures visant à prévenir le terrorisme international qui met en danger ou anéantit d'innocentes vies humaines, ou compromet les libertés fondamentales, et étude des causes sous-jacentes des formes de terrorisme et d'actes de violence qui ont leur origine dans la misère, les déceptions, les griefs et le désespoir et qui poussent certaines personnes à sacrifier des vies humaines, y compris la leur, pour tenter d'apporter des changements radicaux (P.141) :
- a) Rapport du Secrétaire général;
  - b) Convocation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence internationale chargée de définir le terrorisme et de le différencier de la lutte que les peuples mènent pour leur libération nationale.

140. Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international (P.142).
141. Règlement pacifique des différends entre Etats (P.143).
142. Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (P.144).
143. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-deuxième session (P.145).
144. Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires (P.146).
145. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarante et unième session (P.147).
146. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (P.148).
147. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (P.149) 4/.
148. Statut d'observateur du Conseil de l'Europe auprès de l'Assemblée générale (P.150).
149. Décennie des Nations Unies pour le droit international (S.1).
150. Protection et sécurité des petits Etats (S.2).
151. Education et information en matière de désarmement (S.4).
152. Responsabilité pénale internationale des particuliers et des entités qui se livrent au trafic illicite transfrontières de stupéfiants et à d'autres activités criminelles transnationales : création d'une cour de justice pénale internationale ayant compétence pour connaître de ces délits (S.5).
153. Aide d'urgence au Soudan.
154. Opération survie au Soudan (A.1).

#### IV. REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

31. Comme l'a suggéré le Secrétaire général (A/BUR/44/1 et Corr.1, par. 34), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 4 de sa décision 34/401 (A/520/Rev.15, annexe VI), ainsi libellé :

"4. Les questions de fond doivent, en règle générale, être examinées d'abord par une grande commission et, par conséquent, les questions réservées

auparavant aux séances plénières doivent désormais être renvoyées à une grande commission, à moins que les circonstances n'exigent qu'elles continuent à être examinées en séance plénière."

32. Tenant compte des recommandations contenues dans la section III ci-dessus concernant l'inscription des questions à l'ordre du jour, le Bureau a approuvé la répartition des points indiquée au paragraphe 49 du mémoire du Secrétaire général (A/BUR/44/1 et Corr.1) et la demande d'inscription d'une question additionnelle présentée par le Soudan (A/44/241), avec les modifications suivantes :

a) Séances plénières

- i) Point 18 (Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux)

Le Bureau a décidé, sur la proposition du Secrétaire général (A/BUR/44/1, par. 37), de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer à la Quatrième Commission des chapitres du rapport du Comité spécial (A/44/23) qui ont trait à des territoires particuliers, de façon que l'Assemblée puisse examiner en séance plénière la question de l'application de la Déclaration en général.

- ii) Point 28 (Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'examiner ce point directement en séance plénière, étant entendu que les représentants de l'Organisation de l'unité africaine et des mouvements de libération nationale reconnus par elle seraient autorisés à participer à l'examen de ce point en séance plénière et que les organisations et personnes portant un intérêt particulier à cette question seraient autorisées à se faire entendre par la Commission politique spéciale.

- iii) Point 35 [Question des îles Falkland (Malvinas)]

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'examiner ce point directement en séance plénière, étant entendu que les organisations et personnes portant un intérêt à cette question seraient entendues à la Quatrième Commission lors de l'examen du point en séance plénière.

- iv) Point 36 (Question de Namibie)

Le Bureau a décidé de prendre note de toutes les déclarations faites en séance sur la question et de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte de la déclaration du Secrétaire général (A/BUR/44/1, par. 40).

- v) Point 47 (Question de Chypre)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale de remettre à une date appropriée durant la session la décision sur l'attribution de cette question.

vi) Point 82 i (Science et technique au service du développement)

Le Bureau a décidé de recommander qu'une séance plénière commémorative se tienne le jeudi 26 octobre pour marquer le dixième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement.

Le Bureau a rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 42/192, avait décidé que le débat général sur la question se déroulerait à sa quarante-quatrième session, en séance plénière.

vii) Point 148 (Statut d'observateur du Conseil de l'Europe auprès de l'Assemblée générale)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'examiner directement ce point en séance plénière.

viii) Point 149 (Décennie des Nations Unies pour le droit international)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'examiner directement ce point en séance plénière. A cet égard, le Bureau a également décidé d'appeler l'attention de l'Assemblée sur la déclaration d'un représentant qui a estimé qu'on pourrait à l'avenir renvoyer ce point à la Sixième Commission.

ix) Point 154 (Opération survie au Soudan)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'examiner directement ce point en séance plénière.

b) Première Commission

i) Point 63 (Désarmement général et complet)

Le Bureau a décidé, sur la proposition du Secrétaire général (A/BUR/44/1, par. 43), de recommander que les paragraphes pertinents du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/44/450), qui doit être examiné directement en séance plénière au titre du point 14, soient portés à l'attention de la Première Commission lorsqu'elle examinera le point 63.

ii) Point 151 (Education et information en matière de désarmement)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer ce point à la Première Commission.

c) Commission politique spéciale

Point 150 (Protection et sécurité des petits Etats)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer ce point à la Commission politique spéciale.

d) Deuxième Commission

i) Point 82 b) (Commerce et développement)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale de tenir une séance plénière pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

ii) Point 82 f) (Environnement)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale de tenir directement en séance plénière un débat sur la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement prévue pour 1992, étant entendu que les décisions concernant ce point subsidiaire seraient prises par la Deuxième Commission.

iii) Point 82 j) (Protection de l'environnement dans les zones extra-territoriales pour les générations présentes et futures)

Le Bureau a décidé de renvoyer ce point subsidiaire à la Deuxième Commission pour qu'elle l'examine en même temps que l'alinéa f) du point 82 (Environnement).

e) Troisième Commission

i) Point 91 (Vingtième anniversaire de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social)

Le Bureau a décidé de recommander que la célébration de cet anniversaire se fasse en séance plénière, le lundi 11 décembre.

ii) Point 104 b) (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer à la Deuxième Commission pour qu'elle l'examine au titre du point 86 (Activités opérationnelles de développement) le rapport de l'Administrateur des Nations Unies pour le développement sur le fonctionnement, la gestion et le budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

f) Cinquième Commission

i) Point 38 (Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer ce point à la Cinquième Commission étant entendu que le rapport sur la structure et les fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social serait examiné directement en séance plénière et que cette décision ne préjugerait en rien des arrangements à prendre pour l'examen futur de la question.

ii) Point 127 (Corps commun d'inspection)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer ce point à la Cinquième Commission étant entendu que les rapports du Corps commun d'inspection portant sur des questions attribuées à d'autres grandes commissions seraient également renvoyés auxdites commissions.

g) Sixième Commission

Point 152 (Responsabilité pénale internationale des particuliers et des entités qui se livrent au trafic illicite transfrontière de stupéfiants et à d'autres activités criminelles transnationales : création d'une cour de justice pénale internationale ayant compétence pour connaître de ces délits)

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer ce point à la Sixième Commission.

33. Compte tenu des paragraphes 31 et 32 ci-dessus, le Bureau recommande à l'Assemblée générale d'adopter la répartition suivante des questions inscrites à l'ordre du jour 5/ :

---

5/ Pour les abréviations utilisées dans la répartition des questions, voir note 3/.

Séances plénières

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation argentine (P.1).
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (P.2).
3. Pouvoirs des représentants à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale (P.3) :
  - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
  - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Election du Président de l'Assemblée générale (P.4).
5. Election des bureaux des grandes commissions (P.5).
6. Election des vice-présidents de l'Assemblée générale (P.6).
7. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (P.7).
8. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau (P.8).
9. Débat général (P.9).
10. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (P.10).
11. Rapport du Conseil de sécurité (P.11).
12. Rapport du Conseil économique et social (chapitres I, III (section C), VII et VIII) (P.12) 6/.
13. Rapport de la Cour internationale de Justice (P.13).

---

6/ Les chapitres du rapport énumérés ci-après seraient également renvoyés aux Deuxième, Troisième, Quatrième et Cinquième Commissions, selon la répartition suivante :

- |    |                                |   |
|----|--------------------------------|---|
| a) | Chapitre I .....               | Deuxième, Troisième, Quatrième et Cinquième Commissions |
| b) | Chapitre III (section C) ..... | Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions            |
| c) | Chapitre VIII .....            | Deuxième et Troisième Commissions                       |

14. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (P.14) 7/.
15. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (P.15) :
  - a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
  - b) Election de dix-huit membres du Conseil économique et social.
16. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires (P.16) :
  - a) Election de vingt-neuf membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
  - b) Election de douze membres du Conseil mondial de l'alimentation;
  - c) Election de sept membres du Comité du programme et de la coordination.
17. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (P.17) 8/ :
  - g) Nomination de membres du Comité des conférences;
  - h) Nomination de membres du Corps commun d'inspection;
  - i) Confirmation de la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement;
  - j) Nomination du commissaire des Nations Unies pour la Namibie;
18. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (P.18) 9/.
19. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (P.19).
20. Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine (P.20).
21. Bilan de l'Année internationale de la paix (P.21).
22. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique (P.22).
23. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes (P.23).

---

7/ Voir par. 32 b) i).

8/ Pour les alinéas a) à f), voir "Cinquième Commission", point 19.

9/ Voir par. 32 a) i).

24. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain (P.24).
25. Arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 27 juin 1986 dans l'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci : nécessité d'une application immédiate (P.26).
26. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (P.27).
27. Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain (P.28) 10/.
28. Question de l'île comorienne de Mayotte (P.29).
29. Droit de la mer (P.30).
30. La situation au Kampuchea (P.31).
31. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (P.32).
32. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (P.33).
33. La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix (P.34).
34. Question des îles Falkland (Malvinas) (P.34) 11/.
35. Question de Namibie (P.36) 12/.
36. La situation au Moyen-Orient (P.37).
37. Question de Palestine (P.39).
38. Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est (P.41).
39. Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (P.42).
40. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (P.43).

---

10/ Voir par. 32 a) ii).

11/ Voir par. 32 a) iii).

12/ Voir par. 32 a) iv).

41. Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (P.44).
42. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres (P.45).
43. Agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales (P.46).
44. Conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq (P.48).
45. Développement et coopération économique internationale (P.83) :
  - i) Science et technique au service du développement 13/.
46. Statut d'observateur du Conseil de l'Europe auprès de l'Assemblée générale (P.150) 14/.
47. Décennie des Nations Unies pour le droit international (S.1) 15/.
48. Opération survie au Soudan (A.1) 16/.
49. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (P.38) 17/.

---

13/ Voir par. 32 a) vi).

14/ Voir par. 32 a) vii).

15/ Voir par. 32 a) viii).

16/ Voir par. 32 a) ix).

17/ Voir par. 32 f) i).

Première Commission

1. Application de la résolution 43/62 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) (P.49).
2. Cessation de toutes les explosions nucléaires expérimentales (P.50).
3. Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (P.51).
4. Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires : rapport de la Conférence du désarmement (P.52).
5. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (P.53).
6. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud (P.54).
7. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (P.55).
8. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires (P.56).
9. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires (P.57).
10. Prévention d'une course aux armements dans l'espace (P.58).
11. Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique (P.59).
12. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement (P.60).
13. Réduction des budgets militaires (P.61).
14. Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) (P.62).
15. Désarmement général et complet (P.63) 18/ :
  - a) Notification des essais nucléaires;

---

18/ Voir par. 32 b) i).

- b) Relation entre le désarmement et le développement;
  - c) Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques;
  - d) Désarmement classique;
  - e) Désarmement nucléaire;
  - f) Informations objectives sur les questions militaires;
  - g) Application des résolutions de l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement;
  - h) Transferts internationaux d'armes;
  - i) Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement;
  - j) Armements navals et désarmement;
  - k) Interdiction de déverser des déchets radioactifs à des fins hostiles;
  - l) Examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement : rapport de la Commission du désarmement;
  - m) Désarmement classique à l'échelon régional;
  - n) Déversement de déchets radioactifs.
16. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale (P.64) :
- a) Désarmement régional : rapport du Secrétaire général;
  - b) Désarmement et sécurité internationale;
  - c) Gel des armements nucléaires;
  - d) Campagne mondiale pour le désarmement;
  - e) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
  - f) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
  - g) Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement : rapport du Secrétaire général;

- h) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie;
  - i) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.
17. Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale (P.65).
18. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire (P.66) :
- a) Rapport de la Commission du désarmement;
  - b) Rapport de la Conférence du désarmement;
  - c) Etat des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement;
  - d) Conseil consultatif pour les questions de désarmement;
  - e) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
  - f) Examen et évaluation de l'application de la Déclaration faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement;
  - g) Non-emploi des armes nucléaires et prévention d'une guerre nucléaire;
  - h) Effets climatiques de la guerre nucléaire, notamment l'hiver nucléaire;
  - i) Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire;
  - j) Prévention d'une guerre nucléaire;
  - k) Semaine du désarmement;
  - l) Programme global de désarmement;
  - m) Proclamation de la décennie commençant en 1990 comme troisième Décennie du désarmement.
19. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (P.67).
20. Armement nucléaire d'Israël (P.68).
21. Respect des accords de limitation des armements et de désarmement (P.69).
22. Question de l'Antarctique (P.70).
23. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (P.71).

24. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (P.72).
25. Approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies (P.73).
26. Education et information en matière de désarmement (S.4) 19/.

Commission politique spéciale

1. Effets des rayonnements ionisants (P.75).
2. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (P.76).
3. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (P.77).
4. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (P.78).
5. Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (P.79).
6. Questions relatives à l'information (P.80).
7. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India (P.81).
8. Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies (P.82).
9. Protection et sécurité des petits Etats (S.2) 20/.
10. Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain (P.28) 21/.

---

19/ Voir par. 32. b) ii).

20/ Voir par. 32 c).

21/ Voir par. 32 a) ii).

Deuxième Commission

1. Rapport du Conseil économique et social (chap. I, II, III (sect. B à D), IV, VI (sect. A à C et E et F) et VIII) (P.12) 22/.
2. Solutions à court, à moyen et à long terme aux problèmes causés par les catastrophes naturelles au Bangladesh (P.25).
3. Développement et coopération économique internationale (P.83) 23/ :
  - a) Préparatifs d'une stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement (1991-2000);
  - b) Commerce et développement 24/;
  - c) Charte des droits et devoirs économiques des Etats;
  - d) Participation effective et intégration des femmes au développement ;
  - e) Coopération économique et technique entre pays en développement ;
  - f) Environnement 25/;

---

22/ Les chapitres du rapport énumérés ci-après seraient également renvoyés aux séances plénières et aux Troisième, Quatrième et Cinquième Commissions, selon la répartition suivante :

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| a) Chapitre I .....             | Séances plénières,<br>Troisième, Quatrième et<br>Cinquième Commissions |
| b) Chapitre II (sect. C) .....  | Séances plénières, Troisième<br>et Cinquième Commissions               |
| c) Chapitre VI (sect. B) .....  | Cinquième Commission   |
| d) Chapitres VI (sect. C) ..... | Quatrième Commission   |
| e) Chapitre VI (sect. F) .....  | Troisième Commission   |
| f) Chapitre VIII .....          | Séances plénières et<br>Troisième Commission                           |

23/ Pour l'alinéa i), voir "Séances plénières", point 45.

24/ Voir par. 32 d) i).

25/ Voir par. 32 d) ii).

- g) Désertification et sécheresse;
- h) Etablissements humains;
- i) Protection de l'environnement dans les zones extra-territoriales pour les générations présentes et futures (S.3) 26/.

4. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue pour 1990 (P.84).

5. Crise de la dette extérieure et développement (P.85).

6. Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures (P.86).

7. Activités opérationnelles de développement (P.87) 27/ :

- a) Examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
- b) Programme des Nations Unies pour le développement;
- c) Fonds d'équipement des Nations Unies;
- d) Activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies;
- e) Programme des Volontaires des Nations Unies.

8. Formation et recherche : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (P.88).

9. Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe (P.89) :

- a) Programmes spéciaux d'assistance économique;
- b) Stratégie internationale de lutte contre l'infestation acridienne, en particulier en Afrique.

10. Aide d'urgence au Soudan.

---

26/ Voir par. 32 d) iii).

27/ Voir par. 32 e) ii).

Troisième Commission

1. Rapport du Conseil économique et social (chap. I, III (sect. A, C et E), V, VI (sect. F) et VIII) (P.12) 28/.
2. Application du Programme d'action de la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (P.90);
3. Situation sociale dans le monde (P.91) :
  - a) Situation sociale dans le monde;
  - b) Participation populaire sous ses diverses formes, facteur important de développement et de la réalisation intégrale de tous les droits de l'homme.
4. Vingtième anniversaire de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social (P.92) 29/.
5. Transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social : expérience des pays (P.93).
6. Politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (P.94).
7. Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (P.95).
8. Préparation et organisation de l'Année internationale de l'alphabétisation (P.96).

---

28/ Les chapitres du rapport énumérés ci-après seraient également renvoyés aux séances plénières et aux Deuxième, Quatrième et Cinquième Commissions, selon la répartition suivante :

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| a) Chapitre I .....             | Séances plénières, Deuxième, Quatrième et Cinquième Commissions |
| b) Chapitre III (sect. C) ..... | Séances plénières, Deuxième et Cinquième Commissions            |
| c) Chapitre VI (sect. F) .....  | Deuxième Commission   |
| d) Chapitre VIII .....          | Séances plénières et Deuxième Commission                        |

29/ Voir par. 32 e) i).

9. Autres méthodes et moyens qui s'offrent dans le cadre des organismes des Nations Unies pour mieux assurer la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales (P.97) :

- a) Institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'homme;
- b) Droit au développement;
- c) Développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme.

10. Consultation interrégionale sur les politiques et les programmes de protection sociale orientés vers le développement (P.98).

11. Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme (P.99).

12. Question du vieillissement (P.100).

13. Elimination de toutes les formes de discrimination raciale (P.101).

14. Application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (P.102).

15. Prévention du crime et justice pénale (P.103).

16. Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (P.104).

17. Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme d'ici à l'an 2000 (P.105) :

- a) Application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme;
- b) Fonds de développement des Nations Unies pour la femme 30/;
- c) Amélioration de la situation des femmes au Secrétariat;
- d) Application de la Déclaration sur la participation des femmes à la promotion de la paix et de la coopération internationales;
- e) Expérience nationale en matière d'amélioration de la condition de la femme dans les zones rurales.

---

30/ Voir par. 32 e) ii).

18. Importance, pour la garantie et l'observation effectives des droits de l'homme, de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (P.106).
19. Elimination de toutes les formes d'intolérance religieuse (P.107).
20. Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique (P.108).
21. Adoption de la convention relative aux droits de l'enfant (P.109).
22. Application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris l'obligation de présenter des rapports à ce titre (P.110).
23. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (P.111) :
  - a) Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe;
  - b) Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale;
  - c) Conférence internationale sur les réfugiés indochinois.
24. Campagne internationale contre le trafic des drogues (P.112) :
  - a) Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes;
  - b) Campagne internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues.
25. Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (P.113).
26. La famille dans le processus de développement (P.114).
27. Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes (P.115).
28. Elaboration d'un instrument relatif aux droits de l'homme fondés sur la solidarité (P.116).

#### Quatrième Commission

1. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (P.117).
2. Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en Namibie et dans tous les autres territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe (P.118).

3. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (P.119).
4. Rapport du Conseil économique et social [chap. I et VI (sect. C)] (P.12) 31/.
5. Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (P.120).
6. Moyens d'étude et de formation offerts par les Etats Membres aux habitants des territoires non autonomes (P.121).
7. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (P.18) 32/.
8. Question des îles Falkland (Malvinas) (P.35) 33/.

---

31/ Les chapitres du rapport énumérés ci-après seraient également renvoyés aux séances plénières et aux Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions :

- |                                |   |
|--------------------------------|---|
| a) Chapitre I .....            | Séances plénières, Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions |
| b) Chapitre VI (sect. C) ..... | Deuxième Commission   |

32/ Voir par. 32 a) i).

33/ Voir par. 32 a) iii).

Cinquième Commission

1. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (P.123) :
  - a) Programme des Nations Unies pour le développement;
  - b) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
  - c) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
  - d) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
  - e) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
  - f) Fonds des Nations Unies pour la population.
2. Budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 (P.124).
3. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 (P.125).
4. Planification des programmes (P.126).
5. Crise financière de l'Organisation des Nations Unies (P.127).
6. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (P.128) :
  - a) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
  - b) Harmonisation des statuts, règlements et pratiques des tribunaux administratifs de l'Organisation internationale du Travail et des Nations Unies.
7. Corps commun d'inspection (P.129) 34/.
8. Plan des conférences (P.130).
9. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (P.131).

---

34/ Voir par. 32 f) ii).

10. Questions relatives au personnel (P.132) :
  - a) Composition du Secrétariat;
  - b) Respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés;
  - c) Autres questions relatives au personnel.
11. Régime commun des Nations Unies (P.133).
12. Régime des pensions des Nations Unies (P.134).
13. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (P.135) :
  - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement;
  - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban;
  - c) Réexamen des taux applicables aux sommes à rembourser aux gouvernements des Etats qui fournissent des contingents.
14. Financement du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (P.136).
15. Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (P.137).
16. Financement du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (P.138).
17. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (P.139).
18. Rapport du Conseil économique et social [chap. I, III (sect. C) et VI (sect. B et D)] (P.12) 35/.

---

35/ Les chapitres du rapport énumérés ci-après seraient également renvoyés aux séances plénières et aux Deuxième, Troisième et Quatrième Commissions, selon la répartition suivante :

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| a) Chapitre I .....             | Séances plénières, Deuxième, Troisième et Quatrième Commissions |
| b) Chapitre III (sect. C) ..... | Séances plénières, Deuxième et Troisième Commissions            |
| c) Chapitre VI (sect. B) .....  | Deuxième Commission   |

19. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (P.17) 36/ :
- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
  - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
  - c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;
  - d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
  - e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies;
  - f) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale.
20. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (P.38) 37/.
21. Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies (P.40);

---

36/ Pour les alinéas g) à j), voir "Séances plénières", point 17.

37/ Voir par. 32 f) i).

Sixième Commission

1. Programme d'assistance des Nations Unies pour l'enseignement, l'étude, de diffusion et une compréhension plus large du droit international (P.140).
2. Mesures visant à prévenir le terrorisme international qui met en danger ou anéantit d'innocentes vies humaines, ou compromet les libertés fondamentales, et étude des causes sous-jacentes des formes de terrorisme et d'actes de violence qui ont leur origine dans la misère, les déceptions, les griefs et le désespoir et qui poussent certaines personnes à sacrifier des vies humaines, y compris la leur, pour tenter d'apporter des changements radicaux (P.141) :
  - a) Rapport du Secrétaire général;
  - b) Convocation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence internationale chargée de définir le terrorisme et de le différencier de la lutte que les peuples mènent pour leur libération nationale.
3. Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international (P.142).
4. Règlement pacifique des différends entre Etats (P.143).
5. Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (P.144).
6. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-deuxième session (P.145).
7. Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires (P.146).
8. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarante et unième session (P.147).
9. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (P.148).
10. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (P.149).
11. Responsabilité pénale internationale des particuliers et des entités qui se livrent au trafic illicite transfrontière de stupéfiants et à d'autres activités criminelles transnationales : création d'une cour de justice pénale internationale ayant compétence pour connaître de ces délits (S.5) 38/.